L'occasion de faire un rappel sur le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fédération, le Comité International, les Sociétés nationales…

Qu'est-ce que le Mouvement de la Croix-Rouge ?

Un peu d'histoire…

Le 24 Juin 1859 Henry Dunant était en voyage d'affaires dans le territoire italien en guerre et il fut le spectateur des conséquences dramatiques de la bataille de Solferino. Consterné par l'insuffisance des services sanitaires, il organisa les soins aux blessés.

1862, il édite un livre intitulé : « Un souvenir de Solférino » dans lequel il lance deux grandes idées :

- Créer des groupes de volontaires pour secourir les victimes de guerre et obtenir l'engagement des pays pour les protéger (bases du Droit International Humanitaire)
- Créer des sociétés de secours pour les former

1863, la 1ère conférence à Genève pour la création de sociétés de secours nationales et pour conférer au personnel sanitaire en temps de guerre un statut neutre.

Août 1864, la signature de la « Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne » par douze Etats avec la création du « Comité international de secours aux militaires blessés", devenu en 1875 le **Comité International de la Croix-Rouge (CICR)**.

Création des premières **sociétés nationales**.

Adoption d'un signe distinctif unique et neutre de protection des blessés militaires et des forces sanitaires des armées

Henry Dunant, co-fondateur de la Croix-Rouge, 1er Prix Nobel de la Paix en 1901.

Le mouvement : trois composantes

Le Comité international de la Croix-Rouge

CICR

- Intervient dans les pays en conflit armé
- Est garant des Conventions de Genève et du DIH

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

FICR

- Coordonne l'action des SN en cas de catastrophe
- Fédère les Sociétés Nationales
- Est garante de l'application des Principes et Valeurs

Les Sociétés nationales

- 192 Sociétés Nationales
- Interviennent sur leur territoire dans différents domaines humanitaires et selon les besoins

Croix-Rouge monégasque

Les 3 emblèmes représentent les Principes et Valeurs humanitaires et symbolisent l'action humanitaire du mouvement.

Les 7 principes et les valeurs humanitaires

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) est le plus grand réseau humanitaire au monde, composé de 192 Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Cristal Rouge. Elles œuvrent pour sauver des vies, renforcer la résilience des communautés, consolider la localisation et promouvoir la dignité dans le monde entier.

L'Assemblée générale est la plus haute instance de décision de la FICR. Elle a lieu tous les deux ans et définit la politique générale et la vision de notre réseau. L'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) réunit les représentants des *192 Sociétés nationales membres pour voter les stratégies, les politiques, les plans et les budgets de la FICR.*

L'Assemblée générale est l'organe directeur suprême de la FICR. Elle façonne la réponse collective que nous voulons apporter, en tant que réseau, aux défis humanitaires qui affectent déjà nos communautés ou qui pourraient les affecter à l'avenir.

23ème Assemblée Générale – Délégation Croix-Rouge monégasque

Chaque délégation de Société nationale a des droits égaux exprimés par un seul vote. La prochaine **Assemblée générale aura lieu du 19 au 21 juin 2022 à Genève**.

La 23e session de l'Assemblée générale rassemblera les 192 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin d'aborder et de définir les priorités de la Fédération internationale pour les deux prochaines années. Les Sociétés nationales approuveront les politiques et les outils visant à guider leurs activités humanitaires quotidiennes, sous le thème « une action locale pour une portée mondiale ». Des éléments clés tels que la confiance et l'intégrité, la localisation, le volontariat et l'investissement dans les Sociétés nationales guident la préparation des réunions statutaires, qui seront l'occasion de discuter de la façon dont nous pouvons conserver notre pertinence en tant qu'organisation.

L'Assemblée générale sera par ailleurs appelée à élire **le président de la Fédération internationale, les vice-présidents et les membres du Conseil de direction pour les quatre prochaines années.**

La Croix-Rouge monégasque, Société Nationale CR depuis 1948 aura elle aussi une voix lors de cette assemblée et sera présente sur place. Chacune des délégations dispose des mêmes droits sous la forme d'une voix unique.

Du **22 au 23 juin 2022** se tiendra également le **Conseil des Délégués de 2022**. Cette année, sera débattu de la question de savoir comment garantir l'adaptabilité, la redevabilité et l'impact collectif maximum du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sous le thème global « Un Mouvement à la hauteur de la tâche », nous discuterons et déciderons de questions essentielles, l'accent étant mis sur deux domaines clés, à savoir **ce que nous faisons** : répondre aux besoins et aux vulnérabilités dans le monde et au niveau local et **comment nous travaillons** : redevabilité, transparence, unité et durabilité du Mouvement.

La Croix-Rouge monégasque

De par sa taille et celle de Monaco, la CRM travaille à la fois au niveau local, national et international, avec des actions dans la principauté, mais également dans plusieurs pays en partenariat avec d'autres Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et dans divers domaines : Social, International, Secourisme et formation, Santé-Prévention et Jeunesse.